



C

SERVICE DU PERSONNEL

Tél. 03.23.96.55.19
Fax. 03.23.96.06.25
personnel@mairie-villerscotterets.fr

Monsieur le Président de
l'Association Transparence Citoyenne
1 allée des Tournesols

Date : 9 AVR 2024

Objet : Demande de communication notes de frais du Maire

Réf. : AB/ST - 24/244

Dossier suivi par : Mme BATAILLE

28000 CHARTRES

Monsieur le Président,

En réponse à votre mail du 28 mars 2024 dans lequel vous demandez la communication des notes de frais concernant M. Franck BRIFFAUT, nous vous informons que M. Franck BRIFFAUT perçoit uniquement son indemnité de fonction en qualité de Maire qui s'élève à un montant net après PAS de 2 726, 17 €.

Aucune enveloppe budgétaire ne lui est attribuée.

Aucun frais le concernant n'est pris en charge par le budget de la ville de Villers-Cotterêts, que ce soient des frais de déplacement, de restauration ou autres.

Les mêmes dispositions sont appliquées à la Communauté de Communes Retz-en-Valois pour M. Franck BRIFFAUT. Et cela vaut également pour l'ensemble des élus locaux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Par délégation
Jacques DIDIER
Maire-Adjoint
chargé des finances et
du personnel communal